



BAREME HONORAIRES TTC

TRANSACTION IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

A charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

Biens immobiliers à la vente	Mandat Confiance	Mandat simple
Inférieur ou égal à 100.000€	7%	8%
de 100.001€ à 150.000€	6%	7%
Supérieur à 150.001€	5%	6%

Montant minimum d'honoraires TTC : 5.000€ (y compris garages et stationnements)

LOCATION VIDE / MEUBLE

10 € TTC du m2 de surface habitable comprenant la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail (part locataire) et 3 € TTC du m2 de surface habitable pour la réalisation de l'état des lieux (part locataire). Décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

LOCATION SAISONNIERE

25% TTC du montant de la location

GESTION LOCATIVE

7,2 à 9,6% TTC suivant le type de mandat de gestion (sur toutes sommes encaissées)